E FOOT 38

JUIN

27

Procès Verbal N° 443

SAISON 2018-2019

Journal officiel du District de l'Isère de Football

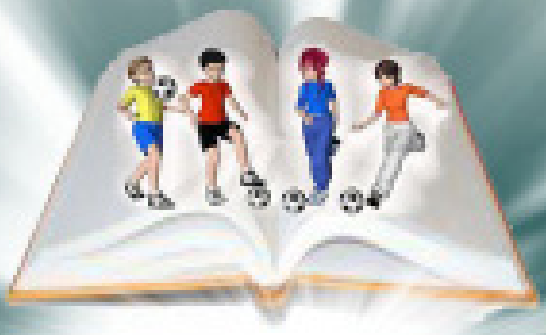

LE FOOT EN ISERE MOI J'ADHERE

L'HEBDOMADAIRE D'INFORMATION GENERALE DU FOOTBALL DEPARTEMENTAL

Table des Matières

Cette Semaine :

BUREAU 3
SECRETARIAT ADMINISTRATIF 5
COMMISSION D'APPEL 7
COMMISSION DES ARBITRES 10
COMMISSION FEMININES 12
COMMISSION FOOT ENTREPRISE 13
COMMISSION DES REGLEMENTS 15
COMMISSION SPORTIVE ET COUPES 16
COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE 17
COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION .. 17

COORDONNÉES DISTRICT

2 BIS RUE PIERRE DE COUBERTIN
38360 SASSENAGE
TEL : 04 76 26 82 90 - FAX : 04 76 27 04 62
EMAIL : district@isere.fff.fr

ETHIQUE	04 76 26 87 70
SECRETARIAT	04 76 26 82 90
TRESORIER	04 76 26 82 92
APPEL	04 76 26 87 72
ARBITRES	04 76 26 82 94
DISCIPLINE	04 76 26 82 97
TERRAINS	04 76 26 82 95
FEMININES	04 76 26 87 73
ENTREPRISES-FUTSAL	04 76 26 87 74
REGLEMENTS	04 76 26 82 96
SPORTIVE	04 76 26 87 71
STATUT DE L'ARBITRAGE	04 76 26 87 75
TECHNIQUE	04 76 26 82 99

NOS PARTENAIRES

SUD RHÔNE ALPES
Toute une banque pour vous

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfet de l'Isère
Direction Départementale de la Cohésion Sociale

APR SOLS

isère
LE DÉPARTEMENT
www.isere.fr

brioche Pasquier

DELTA GARAGE

MEMOCLUB
votre nom devient une marque
www.memoclub.fr / Tél : 04 76 33 05 91
TEXTILES ET OBJETS PUBLICITAIRES

Gautier Gravure

Distinctio
Célébrer . Récompenser . Communiquer

CAEC
CHAUD/FROID TOUTES ÉNERGIES
04 76 72 33 88
caec-chauffage-climatisation.com

bonne impression
La confiance, ça se mérite SAMSUNG BUSINESS

Banque Alimentaire de l'Isère

BUREAU

RÉUNION DU BUREAU DU 25 JUIN 2019

Président : M. MUFFAT - JOLY

Membres du Bureau : MM. BOUAT, GIROUD-GARAMPON, LOUIS, MALLET, MONTMAYEUR, TRUWANT.

Président et Vice-Président de la CDA : MM. METE, MAREY

Assiste : MME BELOT responsable administrative

Objet de la réunion : Fonctionnement de la CDA

Ouverture de séance 18h30

Arrivant en fin de saison sportive, le Bureau du District souhaite faire le point sur le fonctionnement de la CDA mise en place en cours de cette même saison afin de partager le ressenti des 2 parties sur la manière de travailler ensemble et d'aborder quelques points.

Il est évoqué les points suivants :

• **L'Entité Commission CDA** : le Président M. Muffat-Joly souligne que la CDA est une commission du District comme toutes les autres commissions, et rappelle que le siège du District (la maison du football) est à Sassenage. Or il s'avère que certaines réunions se font sur Rives, voire accompagnées de convocations d'arbitres.
Le Président ajoute que ces convocations doivent se dérouler en présence de plusieurs membres de la CDA et non de la seule présence de son Président.

M. Giroud- Garampon trouve dommageable également de ne pas observer plus souvent la présence des membres décisionnaires de la CDA au District.

Concernant le lieu des réunions, M. Marey précise que rien dans le Règlement intérieur de la CDA n'interdit de décentraliser une réunion, et que la simple raison de ce choix est la proximité des membres et leur manque de disponibilité, il ajoute néanmoins qu'à chaque Comité de Direction du District un représentant de la CDA est présent et M. Mete d'ajouter la présence également d'un ou deux membres de la CDA au DIF tous les mardis.
M.Truwant interroge sur le nombre de réunions se faisant à l'extérieur, le DIF n'ayant aucun retour sur ce point.

Concernant une convocation d'arbitre en réunion décentralisée en présence seule du Président de la CDA, ce dernier précise que le lieu était à la convenance de l'arbitre convoqué (qui réside à coté) mais reconnaît qu'il n'aurait pas dû le recevoir seul. Situation qui ne se reproduira pas.

M.Mete interroge sur l'utilité de plus de présence au siège du District et informe que le travail se fait correctement, que des échanges téléphoniques sont réguliers avec les 2 membres de la CDA qui se déplacent au District tous les mardis. MM Montmayeur et Mallet reconnaissent voir et échanger régulièrement avec ces membres le mardi soir au District.

M. Louis Président de la Commission départementale Promotion de l'arbitrage intervient également en exprimant que sa commission se sent un peu à l'écart, la faible présence de la CDA au DIF ne leur permet pas d'échanger sur divers sujets et les questions posées sont souvent sans retour. M. Louis posera alors diverses questions en fin de réunion, auxquelles MM Mete et Marey lui ont apporté réponses.
Concernant la CDPA, M.Marey souhaite assister à certaines de ces réunions en fonction de ses disponiblités.

En conclusion M. Muffat-Joly s'accorde sur le fait que la représentation de la CDA au District est toutefois meilleure que l'ancienne, et que l'objet de cette discussion n'est pas de reprocher mais de comprendre son fonctionnement.

Méconnaissance du travail de la CDA

Divers membres du Bureau souligne une absence de connaissance du travail de la CDA probablement liée au manque d'échanges faute de plus de présence de la commission les mardis.
Des questions réponses se font donc ce soir en réunion de bureau.

M. Muffat-Joly demande que chaque mail envoyé par la CDA aux arbitres ou aux clubs soit systématiquement mis en copie au secrétariat du DIF qui doit être au courant de tous les échanges. M.Marey explique que la seule raison pour laquelle ce n'est pas automatique c'est pour ne pas saturer la messagerie du DIF.

Questions diverses

Du Président :

-la CDA va- t-elle être capable de couvrir la D5 la saison prochaine ? La réponse est négative donc il n'y aura pas de péréquation pour les clubs sur cette catégorie.

Demande la composition de la CDA 2019-2020 pour le CD du 5 juillet.

- La liste des observateurs doit être donnée pour le CD du 2 septembre

- Demande de faire un rappel aux arbitres afin qu'ils saisissent leur notes de frais lisiblement et de remplir chaque case, au minimum nom prénom … !!!
M. Marey informe que ce rappel est déjà fait par PV.

- Demande de faire un rappel aux clubs qui ne payent pas les arbitres et ajoute que nous sommes obligés de régler les arbitres nous-même et de débiter le club.

-La CDA a-t-elle un retour de la Ligue concernant la réécriture du Règlement intérieur de la CDA 2019-2020 ? Réponse : non pas encore.

Le Président précise qu'il sera présent au stage des arbitres qui aura lieu le 14 septembre, à ce sujet M. Mete demande si les frais de repas de l'encadrement sont pris en charge par le DIF, la réponse est positive. M. Muffat- Joly ajoute qu'un devis a été demandé pour des T-shirts d'entraînement pour les membres de la CDA.

Des membres du Bureau :

-M. Giroud-Garampon demande la raison de non publication des relevés de notes des arbitres, M.Marey lui répond que les Règlements généraux de protection des données interdit la publication, même si en effet d'autres districts voire la Ligue les publient. En revanche en Isère chaque arbitre recevra ses notes individuellement.

-M. Mete aborde le sujet du CTDA, le Président rappelle que ce n'est pas l'objet de la réunion donc nous n'en parlerons pas.

Respecter les demandes faites par le District

Divers membres du Bureau reprochent le fait que la CDA ne respecte pas toujours certaines demandes faites, en l'occurrence le remplacement d'un arbitre désigné sur un match par un autre ayant moins d'antécédents difficiles avec les équipes du match.

M. Mallet informe que M. Giroud-Garampon et lui-même suivent l'observatoire du comportement depuis des années et qu'ils ont donc une bonne connaissance des facteurs de risque.

M. Mete propose alors de mettre en place un système de fiches navettes pour ces désiderata qui seront entendus.

M. Giroud-Garampon demande à envisager les désignations automatiques. M. Marey n'est pas contre à condition bien sûr d'avoir une formation sur le logiciel des désignations.

Divers échanges

M. Mete informe que les formations d'arbitres auxiliaires se dérouleront désormais sur 4h. 2h de théorie et 2h sur le terrain.

Questions des membres du bureau sur les sanctions administratives, les sanctions concernant le mauvais remplissage de la fmi ne le sont pas, la commission FMI devra les transmettre.

Le Président conclut cette réunion en informant que certains membres du Comité de Direction sont satisfaits des désignateurs, que les clubs sont contents de l'accompagnement des jeunes dans l'arbitrage, c'est une belle avancée.

La réunion se termine sur ces échanges.

Il est 20h20, le Président clôt la réunion de Bureau

SECRETARIAT ADMINISTRATIF

MARDI 25 JUIN 2019

REMISES CHALLENGES SPORTIVITE CLAUDE MONTPIED U15-U17-U15F- U18F ET SENIORS

Les Remises des Challenges auront lieu le :

- **Challenge Sportivité Claude MONTPIED**
  le Mercredi 26 Juin 2019 à 18h30 **au District de l'Isère**

- **Challenge Sportivité Seniors**
  le jeudi 4 Juillet 2019 à **18h30** à l'**Hôtel du Département à Grenoble**

La liste des récipiendaires est disponible sur notre site (https://isere.fff.fr/simple/challenge-sportif-claude-monpied-u15-u17-u15f-u18f/)

APPEL AUX BÉNÉVOLES

Appel à candidatures

Vous êtes animés de la même passion sportive et du principe d'entraide à notre discipline, rejoignez-nous, devenez membre d'une des différentes commissions du District de l'Isère de Football.

Disponibilité (surtout le mardi après-midi).

Faites acte de candidature par courrier ou mail (district@isere.fff.fr) en précisant votre identité, vos coordonnées et votre parcours sportif (résumé).

Date butoir réception des candidatures : le 2 Juillet 2019

TRESORERIE DISTRICT

LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE DISTRICT AU 17 JUIN 2019
(Clubs débiteurs de plus de 100 €)

17-3 – Procédures et Sanctions :
a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

Date d'émission du relevé le 04/06/2019

Les clubs ci-dessous se verront retirer 3 (trois) points au classement concernant toutes leur équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le 30 Juin 2019.

848046 O. RIVOIS FUTSAL
550477 FUTSAL PICASSO
520296 US ABBAYE (sous réserve d'encaissement)

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Autres E-mails	
DISTRICT	district@isere.fff.fr
PRESIDENT	president@isere.fff.fr
VICE PRESIDENT DELEGUE	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
TRESORIER	tresorier@isere.fff.fr
COMPTABILITE	comptabilite@isere.fff.fr
SECRETAIRE GENERAL	secretaire-general@isere.fff.fr
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	elisabeth.belot@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE FEDERAL	thomas.bartolini@isere.fff.fr
EDUCATEUR SPORTIF	david.cazanove@isere.fff.fr
CONSEILLER DEPARTEMENTAL FOOTBALL ANIMATION	jeremy.hugonnard@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE DE L'ARBITRAGE	nicolas.brotons@isere.fff.fr

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr

Pour information: Si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

CORRESPONDANCES

TRANSMISES AUX COMMISSIONS :

- DISCIPLINE : AVETTAND-NICOUD J.
- APPEL : SEYSSINET - LAURAFOOT
- REGLEMENTS : LAURAFOOT

COMMISSION D'APPEL

REUNION DU MARDI 25/06/2019

Président : M. VACHETTA.
Présents : V.SCARPA (secrétaire), J. LOUIS, G. BISERTA, R. NODAM, H. COBAN.
Excusés : Y. DUTCKOWSKI, A. SECCO, J. M. KODJADJANIAN.

CONVOCATIONS

DOSSIER N°47 :
Appel du **club de ST SIMEON DE BRESSIEUX en date du 12/06/2019** contestant la décision prise par la commission départementale de discipline lors de sa réunion du 18/06/2019.
Appel **du Bureau du Comité de Direction** en date du 12/06/2019.
L'audition aura lieu le lundi 01/07/2019 à 19H30.
Les personnes sont convoquées par LA BOITE MAIL des clubs qui transmettront la convocation aux personnes concernées.
L'arbitre est convoqué par la boite mail du club.

DOSSIER N°48 : Appel du club de **L'AC SEYSSINET en date du 20/06/2019** contestant la décision prise par la commission départementale des règlements lors de sa réunion du 18/06/2019.
Dossier transmis par la commission éthique et prévention : Récidive club.
Sur la sanction suivante : rétrogradation de l'équipe 3
L'audition aura lieu le lundi 01/07/2019 à 18H30.
Les personnes sont convoquées par LA BOITE MAIL des clubs qui transmettront la convocation aux personnes concernées.

APPEL REGLEMENTAIRE - NOTIFICATION DE DECISION

DOSSIER N°46 : Appel du club **de LA MURETTE en date du 07/06/2019** contestant le décompte du BONUS-MALUS Journée N°2 du 23/09/2018.

La Commission Départementale d'Appel s'est réunie le lundi 17 Juin 2019 au siège du district de l'Isère, dans la composition suivante :

Président de séance : M. VACHETTA
Présents : A. SECCO (Secrétaire), R. NODAM, V. SCARPA, J-M. KODJADJANIAN.

En présence de :

♣ Mr. CARRET Pascal, président du club de LA MURETTE.

♣ Mr. RIBEIRO Manuel éducateur du club de LA MURETTE.

♣ Mr. MONTMAYEUR Marc représentant de la commission éthique.

L'appelant ayant pris la parole et ayant clos l'audition, les personnes auditionnées, les représentants des instances n'ayant pris part ni aux délibérations, ni à la décision.

Considérant que l'appel a été formé dans les conditions de temps et de forme prescrites à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF ;

• Considérant ce qui suit :

- Mr. RIBEIRO Manuel éducateur du club de LA MURETTE : Sur une exclusion (carton rouge) c'est trois points de malus + 1 point supplémentaire par match ferme, seulement dans l'exclusion il y a déjà le match automatique, j'estime que l'on doit nous compter trois points de malus et non quatre.

Il faudrait que le district de l'Isère réécrive le texte.

Nous avons effectué une belle saison, nous méritons notre place en R3.

- Mr. CARRET, président du club de LA MURETTE : Sur la deuxième journée deux de nos joueurs ont pris deux cartons jaunes ce qui leur a valu d'être exclus.

Je trouve illogique le mode de calcul du Malus dans ce cas précis, le décompte devrait être de trois points et non de quatre points du fait que dans une exclusion systématiquement il y l'automatique pour le dimanche suivant.

- Mr. MONTMAYEUR Marc représentant de la commission éthique : Le club de la Murette nous ramène au mois de septembre à la deuxième journée du championnat, jusqu'à aujourd'hui ce club ne s'est jamais manifesté auprès de la commission gérant le Bonus-Malus sur le décompte des points fait pour cette journée.

Le Bonus –Malus est en place au district de l'Isère depuis bientôt une dizaine d'année, il a été voté en assemblée générale des clubs (y compris par le club de la MURETTE) jamais un club a attaqué le barème du décompte de ce Malus.

Le tableau est plus que clair :

Carton rouge Exclusion = trois points + 1 point par match de suspension ferme.

Pour chacun des joueurs de la Murette sur la journée N°2 :

Exclusion trois points + 1 point pour le match ferme de suspension automatique égale : quatre points.

Il manque un point au club de la Murette pour monter en R3.

Sur les quarante points de Malus que ce club a généré tout au long de la saison, quatre joueurs ont reçu 22 cartons jaunes ce qui représente plus de 50% du total.

Le club devrait se poser les bonnes questions au lieu de faire une interprétation personnelle du calcul des points de la deuxième journée uniquement pour récupérer le point manquant pour évoluer en R3 la prochaine saison.

La commission départementale d'appel :

· **Confirme** la décision de la commission départementale ETHIQUE ET PREVENTION sur le décompte du BONUS-MALUS de la journée N°2 du 23/09/2018, prise lors de sa réunion du 07/06/2019.
· Met les frais inhérents à la présente procédure à la charge du club de **LA MURETTE.**

Conformément aux dispositions de l'article 188-2 des Règlements Généraux de la F.F.F. la présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne Rhône Alpes, dans un délai de 7 jours suivant les modalités des articles 188 et 190 des R.G. de la F.F.F.

APPEL REGLEMENTAIRE - NOTIFICATION DE DECISION

DOSSIER N°44: Appel du club du **FC 2A en date du 31/05/2019** contestant la décision prise par la commission départementale des règlements lors de sa réunion du 28/05/2019.
Match : FC2A 1 / GIERES - SENIORS – D2- Poule A du 26/05/2019.
Match : USVO 1 / FC2A 2 – SENIORS – D5 – Poule A du 26/06/2019.
Sur la sanction suivante: Pour les deux équipes Seniors à 11 du club de FC 2A : Match perdu par pénalité (-1 point)

La Commission Départementale d'Appel s'est réunie le mardi 18 Juin 2019 au siège du district de l'Isère, dans la composition suivante :

Président de séance : M. VACHETTA
Présents : A. SECCO (Secrétaire), R. NODAM, V. SCARPA, J-M. KODJADJANIAN.

En présence de :
♣ Mr. BOENIGEN Dominique, représentant le président du club du FC 2A.
♣ Mr. BLANC Eric secrétaire du club de du FC 2A.
♣ Mr. MILERON Florent éducateur du club de du FC 2A.
♣ Mr. MINOTTI Grégory dirigeant de l'équipe deux du FC 2A.
♣ Mr. BOULORD Jean-Marc président de la commission départementale des règlements.

Notant l'absence excusée de Mr BOUTRIG Nasreddine arbitre officiel du match USVO 1 / FC 2A 2.

L'appelant ayant pris la parole et ayant clos l'audition, les personnes auditionnées, les représentants des instances n'ayant pris part ni aux délibérations, ni à la décision.

Considérant que l'appel a été formé dans les conditions de temps et de forme prescrites à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF ;

Après rappel des faits et de la procédure :
Considérant que les équipes séniors du club de FC 2A ont été pénalisées par la commission des règlements de : Match perdu par pénalité -1 point aux deux équipes.

Après lecture du courrier de Mr D'APPEL Didier arbitre du match FC 2A 1 / GIERES 2 précisant que trois joueurs sont arrivés d'un autre stade pour compléter l'équipe.
Après lecture du courrier de Mr BOUTRIG Nasreddine arbitre du match USVO 1 / FC 2A 2 précisant que trois joueurs sont partis du stade de Vaucanson compléter l'équipe une du FC 2A, Mr BOUTRIG déclarant sur l'honneur que le match USVO 1 / FC 2A 2 est allé à son terme à onze contre huit.
• Considérant ce qui suit :
- Mr. BOENIGEN Dominique, représentant le président du club du FC 2A : Ce qui nous tracasse, c'est le libellé de la commission de discipline « dossiers ouverts pour fraude » le club passe pour des voyous alors que c'est uniquement une erreur de notre dirigeant de l'équipe réserve, l'équipe une n'ayant rien à se reprocher dans sa composition ni sur la FMI.
- Mr. BLANC Éric secrétaire du club du FC 2A : C'est une erreur toute simple du dirigeant de la réserve en aucun cas une fraude, donner les deux matchs perdus par pénalité est très sévère.
- Mr. MINOTTI Grégory dirigeant de l'équipe deux du FC 2A : un quart d'heure avant le match de la deux, l'éducateur de la une m'a appelé, il lui manquait trois joueurs pour pouvoir jouer le match contre GIERES, il ne voulait pas se retrouver comme contre le match de SEYSSINET qu'il a perdu par pénalité en se retrouvant à moins de huit joueurs sur le terrain.
A sa demande trois joueurs sont partis du stade de Vaucanson pour rejoindre celui du clos d'or ou la une jouait.
Ces trois joueurs n'ont pas été enlevés de la FMI car je pensais que c'était à l'arbitre officiel de le faire, je n'ai pas vérifié s'il l'avait fait et j'ai signé la FMI sans contrôler.

Je demande que le terme « fraude » ne soit pas retenu et que les deux équipes ne soient pas pénalisées de la perte du match par pénalité.
- Mr. MILERON Florent éducateur du club du FC 2A : c'est exactement cela, je ne voulais pas perdre un deuxième match par pénalité par manque de joueurs cela coute cher au Bonus-Malus dans les dernières journées.
- Mr. BOULORD Jean-Marc président de la commission départementale des règlements : la commission n'avait pas les courriers des deux arbitres en sa possession quand elle a pris sa décision, manifestement pour l'équipe une il n'y a pas de fraude, celle-ci s'est complétée avant le début du match, tout est correct sur la FMI.
Par contre l'éducateur de l'équipe 2 n'a pas fait son boulot puisque les trois joueurs qui sont partis jouer avec la une sont restés inscrits sur la FMI.

La commission départementale d'appel :

· **Infirme** la décision de la commission départementale des règlements prise lors de sa réunion du 28/05/2019.
· Donne score acquis sur le terrain pour l'équipe une.
· **Confirme** la décision de la commission des règlements pour l'équipe deux : Match perdu par pénalité (-1 point).
· Met les frais inhérents à la présente procédure à la charge du club du **FC 2A.**

Conformément aux dispositions de l'article 188-2 des Règlements Généraux de la F.F.F. la présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne Rhône Alpes, dans un délai de 7 jours suivant les modalités des articles 188 et 190 des R.G. de la F.F.F.

Le Président
Michel VACHETTA

Le Secrétaire
André SECCO

COMMISSION DES ARBITRES

PERMANENCE DU MARDI 25 JUIN 2019

Président : METE Orhan.
Secrétariat : J. SABATINO.
Présents : A. AMARI – A. MAREY – H. COBAN.

RAPPEL : CONSULTATION DES DÉSIGNATIONS

La CDA rappelle à tous ses arbitres, que les désignations sont susceptibles d'être modifiées sur MyFFF jusqu'au samedi 10h. Vous devez donc impérativement consulter vos désignations jusqu'à ce moment. Au-delà, le désignateur vous appelle en cas de modification.

RAPPEL : RÉDACTION ET ENVOI DES RAPPORTS

La CDA demande à l'ensemble de ses arbitres, de rédiger vos rapports dans le document prévu à cet effet sur le site du District, rubrique Arbitrage > Docs Arbitres > Rapports Disciplinaires d'Arbitrage.
La CDA demande à ses arbitres d'envoyer leur rapport à l'adresse : **discipline@isere.fff.fr**

SAISON 2019-2020 :

ASSEMBLEE GÉNÉRALE

L'AG des arbitres aura lieu **samedi 14 septembre** de 8h à 12h pour les séniors au collège de Rives ; les JAD seront réunis de 13h30 à 17h30, même lieu. Se munir du nécessaire pour réaliser le questionnaire sur table
Les tests physiques auront lieu ultérieurement ; date et lieu à préciser.

RENOUVELLEMENT

3 procédures parallèles :

- Les dossiers médicaux sont à renvoyer rapidement au district. Le dossier est téléchargeable dans la rubrique arbitrage depuis le mois de février.
- Le bordereau de demande de licence est à demander à votre club ou, pour les arbitres indépendants, au district à partir du 4 juin.
- La fiche de renseignements est en ligne : https://isere.fff.fr/documents/?cid=103

Remarques : le stage est réduit à une demi-journée et est obligatoire ; un questionnaire d'été sera mis en ligne début juillet avec retour pour le 15 août.

CLASSEMENTS

Les classements avec les notes ne seront plus mis en ligne en raison d'une mise en conformité avec la règlementation générale de la protection des données (respect de la vie privée) ; seul un tableau comportant la liste des arbitres avec leur nouvelle catégorie d'appartenance est consultable sur notre site (rubrique arbitrage). Les rapports et les notes seront envoyés nominativement par mail.

COURRIERS DIVERS :

FFF /FOOT 2000 : Indisponibilités Arbitres/ Observateurs.

COURRIERS CLUBS :

AS RIVES : demande les dates de la prochaine formation d'arbitrage, les dates ne sont pas encore fixées, voir début saison 2019-2020.

AS ST ETIENNE DE CROSSEY : pris note de votre courrier, transmis au responsable concerné qui vous répondra.

COURRIERS ARBITRES :

THOMET Jean : fiche de renseignements.

PEIREIRA Emerik : démission de la CDA pour raisons professionnelles, pris note.

BEN EL HADJ Zyed : pris note de votre courrier, concerne « la commission du statut de l'arbitrage. »

Les demandes concernant les catégories ou le classement des arbitres vous seront données par MAREY Arnaud, concerne les arbitres suivants :
GUILLOT Farah, N'AIT DRISS Youssef.

COQUILLAUD Guillaume : pris note de votre courrier, transmis au responsable pour suite à donner.

GIROUD Mickael : pris note de votre courrier, transmis au responsable pour suite à donner.

ATTENTION
L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES
T'ES SUR LA TOUCHE
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.

COMMISSION FEMININES

RÉUNION DU MARDI 25 / 06 / 2019

Président : Jacques Issartel
Présent : Thierry Truwant

Boite mail officielle : **feminines@isere.fff.fr**

COURRIERS :

ST SIMEON DE BRESSIEUX, E G 2 F , E. MANGIONE, VALLEE BLEUE, BREZINS,IZEAUX, LAURIE STRAP-PAZZON. VAREZE, ARTAS CHARANTONNAY

RAPPEL

Toute demande faite par un autre moyen que la boite mail officielle du club n'est plus prise en compte. Il est demandé instamment aux clubs d'adresser leur mail concernant les féminines sur la boite mail de la commission féminine **et non la sportive**

LA COMMISSION FEMININE FELICITE TOUS LES CLUBS CHAMPIONS DE LEUR CATEGORIE

CHAMPIONNATS

SENIORS A 11
D 1 : VEZERONCE HUERT
D 2 : BOURGOIN

SENIORS A 8
D 1 : CESSIEU
D 2 : Poule A : LA SURE
: Poule B : C V L 38

U 18 A 11
CLAIX

U 18 A 8
Poule A : G F 38 3
Poule B : L C A FOOT
Poule C : ST SIMEON DE BRESSIEUX

U 15
Poule A : SUD ISERE
Poule B : ARTAS CHARANTONNAY

Le Président
J. Issartel 06 34 87 23 55

COMMISSION FOOT ENTREPRISE

RÉUNION DU MARDI 25 JUIN 2019 – PV 443

Présents : Farid EL MASSOUDI - Patrick MONIER.

CORRESPONDANCE
Courriel Commission Foot Entreprise : foot-entreprise@isere.fff.fr
250. CD Varces : noté (AG).
251. Métropolitains : noté (AG).
252. Fontaine Les Iles et ASPTT 1 La Poste : notés (remerciements).
253. World Energy : noté (foot à 8, demande dossier inscription).

REUNION PLENIERE – COMPTE RENDU

La Réunion Plénière de la Commission Foot Entreprise a eu lieu mercredi 12 juin 2019 au siège du District.
Membres de la Commission présents **: Farid EL MASSOUDI et Patrick MONIER.**
Membre du District présent : Janick LOUIS, président de la commission Futsal.
Equipes présentes **:** ASPTT Grenoble, Belledonne, CD Varces, CEA / ST, Deux Rochers, Fontaine Les Iles, GSE, Jarrie-Champ, Saint-Martin d'Hères, Villeneuve.
Equipes excusées **:** Fasson, Métropolitains, St-Martin d'Uriage, Saint-Paul-de-Varces, Touvet-Terrasse, Vallée de la Gresse.

Ordre du jour de la réunion et compte rendu :
- 19h30, accueil des participants.
- Présentation de chaque membre du District et tour de table des clubs.
- Bilan de la saison 2018-2019, remise des fanions et des dotations. Les ballons futsal seront remis à la réunion d'avant saison.
- Calendrier : établissement de la date du début des compétitions (lundi 30/09/2019).
- Coupe Futsal-Entreprise Loisir : la 7ème édition se déroulera en janvier 2020.
- Coupes de l'Isère : discussion et accord pour la reconduction des formules des saisons précédentes.
- Championnats : bilan des championnats foot Senior à 8 et à 11.
- Contacts d'avant match (arbitres, équipes adverses) : rappel des bonnes pratiques, conditions de report d'un match.
- Terrains : prise en compte des éventuels nouveaux horaires donnés par les équipes. Rappel de l'alternance mise en place par la CFE sur les terrains de la ville de Grenoble (mis à disposition pour le District de l'Isère).
- Correspondance : rappel sur l'utilisation de la messagerie du club. Seule la messagerie officielle *<Numéro fédéral du Club>@laurafoot.org* est prise en compte pour toute correspondance club/district. Mise à jour de la liste des correspondants sur le site (importance de signaler toute modification) et parution sur PV.
- Saisie des résultats des rencontres sur FootClubs dans les délais (score ou match non joué).
- Licences : vérifier si le joueur doit fournir un certificat médical (échéance du délai de 3 ans).
- Fairplay : système d'attribution reconduit.
- Questions diverses et Souhaits émis par les clubs :
  - conserver les coupes de l'Isère et Repêchages à 8 et à11 avec possibilité de dotations conviviales prévues lors des finales.
  - retour au système qui permettait au club présent à la réunion plénière d'être exempté à l'assemblée générale, vœu de la part des clubs à étudier.
  - laisser la possibilité à un club de s'inscrire aux compétitions gérées par le DIF au-delà de la date limite (cause attende de décision CE des clubs), et allonger les délais de retour des fiches cotisations et aide CDTA.

Le verre de l'amitié a clos la réunion.

BILAN SAISON 2018-2019 : RESULTATS ET CLASSEMENTS

(consultez les tableaux récapitulatifs des résultats et classements sur les procès verbaux par commissions)

CHALLENGES FAIR-PLAY
Challenges extrêmement disputés dû au très bon comportement sportif et administratif des équipes engagées dans nos compétitions.
Fair-Play, Foot à 11 : ASPTT 1 La Poste.
Fair-Play Senior à 8 et Entreprise : Fontaine Les Iles.

Coupe de l'Isère, Foot Entreprise à 11
1/2 finales. ASPTT 2 ST - Belledonne : 1 - 3. GSE - CEA 2 Grenoble : 5 - 1.
Finale. Belledonne - GSE : 3 - 2.

Coupe de l'Isère, René Laffont (Repêchage Foot Entreprise à 11)
1/2 finales. CD Varces – CEA 1 ST : 2 - 0. Air Liquide – ASPTT 1 La Poste : 2 - 1.
Finale. CD Varces – Air Liquide : 0 - 3.

Coupe de l'Isère, Senior à 8 et Entreprise
1/4 de finale. Métropolitains - USVO Grenoble : 1 - 2. Jarrie-Champ 1 - Deux Rochers 1 : 3 - 4. Villeneuve - Jarrie-Champ 2 : 3 - 0. Virieu - Saint-Martin d'Uriage : 5 - 7.
1/2 finales. Deux Rochers 1 - USVO Grenoble : 2 - 5. Saint-Martin d'Uriage - Villeneuve : 2 - 4.
Finale. USVO Grenoble - Villeneuve : 4 - 7.

Coupe de l'Isère Repêchage, Senior à 8 et Entreprise
1/4 de finale. Saint-Paul-de-Varces - Fasson **: 6 - 11.**

Deux Rochers 2 – Touvet-Terrasse 2 : 1 - 2.

Vallée de la Gresse – Touvet-Terrasse 1 : 6 - 4.

Saint-Martin d'Hères - Fontaine Les Iles :1 - 0.
1/2 finales. Vallée de la Gresse - Touvet-Terrasse 2 : 7 - 5.

Saint-Martin d'Hères - Fasson **: 5 - 4.**
Finale. Saint-Martin d'Hères - Fasson **: 2 – 2, 3 tirs au but à 2.**

PALMARES - SAISON 2018-2019

Championnat, Foot Entreprise à 11, poule D1
Champion : BELLEDONNE.
Podium : CD Varces et GSE.
Championnat, Senior à 8 et Entreprise, poule D1
Champion : JARRIE-CHAMP 1.
Podium : Villeneuve et USVO Grenoble.
Championnat, Senior à 8 et Entreprise, poule D1
Champion : JARRIE-CHAMP 2.
Podium : Fontaine Les Iles et Virieu.
Coupe de l'Isère, Foot Entreprise à 11
Vainqueur : BELLEDONNE.
Finaliste : GSE.
Coupe René Laffont (Coupe de l'Isère, Repêchage Foot Entreprise à 11)
Vainqueur : AIR LIQUIDE.
Finaliste : CD Varces.
Coupe de l'Isère, Senior à 8 et Entreprise
Vainqueur : VILLENEUVE.
Finaliste : USVO Grenoble.
Coupe de l'Isère, Repêchage Senior à 8 et Entreprise
Vainqueur : SAINT-MARTIN D'HERES
Finaliste : Vallée de la Gresse.
Coupe de l'Isère, Futsal-Entreprise-Loisir
Vainqueur : GSE.
Finaliste : ASPTT 3 Sifac.
Challenge du Fair-Play, Foot à 11
Vainqueur : ASPTT 1 LA POSTE.
Méritants : ASPTT 3 Sifac, Belledonne, CEA 2 Grenoble, CEA 1 ST, etc.
Challenge du Fair-Play, Foot à 8
Vainqueur : FONTAINE LES ILES.
Méritants : Vallée de la Gresse, Villeneuve, Virieu, etc.

SAISON 2019-2020

La **réunion d'avant-saison est programmée mardi 17 septembre 2019** à 19h30 au siège du District.

La Commission Foot Entreprise vous souhaite d'excellentes vacances.

COMMISSION DES REGLEMENTS

REUNION DU MARDI 25 JUIN 2019

Présent : M. BOULORD ,
Absent(e)s excusé(e)s : Mme BLANC, MM. ROBIN, REPELLIN, GALLIN, HUGOT, VITTONE, PINEAU

RAPPEL

P.V de l'A.G d'hiver 2018 du 24 novembre 2018 : Championnat U20
Article 9 - Composition
Les équipes inscrites dans ce championnat peuvent faire jouer les U20, U19, U18, **U17 (Ces U17 devront passer une visite médicale avec un médecin fédéral pour pratiquer en catégorie supérieure).**

TRESORERIE DISTRICT

LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE DISTRICT AU 17 JUIN 2019

(Clubs débiteurs de plus de 100 €)

17-3 – Procédures et Sanctions :
a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

Date d'émission du relevé le 04/06/2019

Les clubs ci-dessous se verront retirer 3 (trois) points au classement concernant toutes leur équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le 30 Juin 2019.

848046 O. RIVOIS FUTSAL
550477 FUTSAL PICASSO
520296 US ABBAYE (sous réserve d'encaissement)

PRESIDENT
Jean Marc BOULORD
06 31 65 96 77

COMMISSION SPORTIVE ET COUPES

RÉUNION DU MARDI 25/06/2019

Présent(e)s : A. Brault/ L. Mazzoleni / F. Agaci / G.Bouat / D. Guillard / C. Maugiron
Excusés : D. Marchal/B.Buosi/ A. Remli

Adresse mail de la commission : sportive@isere.fff.fr

U15 A 11

Rectificatif sur la composition des niveaux :
D2 : Vezeronce-Huert est en entente et ne peut accéder à la D1, ils sont remplacés par un troisième. Le meilleur troisième de D2 Gières va accéder en lieu et place de Seyssins 2 qui ne peut accéder. Le second au classement des 3° de D2 est Seyssinet qui accède donc à la D1.

Responsable : DAN MARCHAL, Tel : 06.24.79.26.38

SENIORS

Complément pour les Montées-descentes : sous réserve de l'homologation de toutes les rencontres et du traitement de toutes les éventuelles procédures :

D2 : Accèdent à la D1 : ASIEG en plus des équipes citées pv 442.

Descendent en D3 : La Tour St Clair 3 à la place de FC2A suite à la décision de la commission d'Appel.

D3 : Accèdent à la D2 : Lauzes en plus des équipes citées au PV 442.

D4 : Velanne et Turc de Grenoble ne peuvent accéder en D3 à cause du statut de l'Arbitre (infraction).

Des affaires étant encore à l'étude en Discipline et/ou en Appel, la commission ne peut pas encore donner la liste des équipes en D4 et D5 à ce jour.

Les Co- Présidents
L.Mazzoleni / F. Agaci

COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

REUNION DU MARDI 25 JUIN 2019

Présents : Mr. H. GIROUD-GARAMPON, J. SABATINO, F. NARDIN, J. DA CUNHA VELOSO,

Excusé : O. METE, D. FRANZIN, C. FARRAT.

COURRIERS

CLUB :

ST ANDRE LE GAZ : En D1 du district de l'Isère, le statut fédéral de l'arbitrage impose d'avoir 2 Arbitres majeurs dont 1 arbitre âgé de 21 ans et plus au 1er janvier de la saison concernée.
Mr MAYETTE Bertho né en 1983 est l'arbitre majeur et de plus de 21 ans.
Mr PUPINO Niels né le 05/12/2001 n'avait pas 18 ans au 1er Janvier 2019.

AS ST ETIENNE DE CROSSEY: La meilleure démarche c'est de trouver un jeune au club intéressé par l'arbitrage, lui faire passer l'examen d'arbitre en octobre.

ARBITRE :

Mr. BARRIERE Eddy *:*
Au 25 Juin 2019, le club de DEUX ROCHERS existe toujours.
Si vous quittez le club de deux rochers vous devenez indépendant pour les saisons 2019/2020 et 2020/2021.

Le Président
H GIROUD-GARAMPON

Le Secrétaire
Florent NARDIN

COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

BONUS-MALUS

Ci-après Récapitulatif par poules **concernant les équipes seniors** :

D1		Sans Bonifications	Avec Bonifications apres 22 journées	
		TOTAL PTS PENALITE	TOTAL PTS PENALITE	Points BM
Charvieu Chav Fc 2	536260	30	12	4
Cote Saint Andre Fc 2	544455	70	49	-1
Domarin As	528356	34	22	3
Martinerois As	550437	82	67	-4
Mos3r 2	580951	25	1	5
Murette Us	504823	40	25	2
St Andre Le Gaz As 1	520603	41	29	2
Vallee Gresse Fc 2	545698	34	13	4
Villeneuve Aja	533035	68	44	0
Voreppe	509473	93	90	-7
St Maurice l'Exil	536259	40	25	2
Vareze	547080	52	43	0

D2 Poule A		Sans Bonifications	Avec Bonifications apres 22 journées	
		TOTAL PTS PENALITE	TOTAL PTS PENALITE	Points BM
Asieg	531799	31	10	5
Creys-Morestel Us	553286	49	34	1
Eybens Oc 2	546478	33	0	5
Fc 2a	544456	81	66	-3
Gieres Us 2	504338	34	16	4
Seyssinet Ac 2	519935	26	-10	5
Seyssins Fc	530381	54	42	0
St Cassien Asl	530929	58	31	2
Tour St Clair Fc 3	550032	47	26	2
Vallée Du Guiers 2	544922	19	-11	5
Voiron Moirans Fc	581454	40	19	3

D2 Poule B		Sans Bonifications	Avec Bonifications apres 22 journées	
		TOTAL PTS PENALITE	TOTAL PTS PENALITE	Points BM
Bourgoin Asp	529423	73	52	-1
Echirolles Fc 3	515301	36	18	3
Estrablin	534255	33	12	4
Isle D'Abeau F.C.	525628	36	18	3
Nivolas V. Cs	518931	40	16	4
Rachais E.S. 2	546479	20	-10	5
Sassenage Us 2	504777	43	28	2
St Marcellin Ol. 2	504713	35	20	3
Sud Isere Fc	548244	27	3	5
Union Nord Isere F.	581931	20	-16	5
Vallee Gresse Fc 3	545698	29	17	4
Versoud Fc	504450	36	18	3

D3 Poule A		Sans Bonifications	Avec Bonifications apres 22 journées	
		TOTAL PTS PENALITE	TOTAL PTS PENALITE	Points BM
Domene Asjf	521966	25	7	5
Claix	522619	46	25	2
Gresivaudan	550152	49	19	3
Jarrie Champ 2	512948	38	23	3
La Murette	504823	41	23	3
Noyarey	528946	71	47	-1
Pontcharra	580990	82	64	-3
Rives	517051	54	39	0
St Quentin	518947	60	42	0
Tullins	514916	38	17	4
Uo Portugal Smh	524603	71	47	-1
Valondras	530045	70	58	-2

D3 Poule B		Sans Bonifications	Avec Bonifications apres 22 journées	
		TOTAL PTS PENALITE	TOTAL PTS PENALITE	Points BM
ASIEG 2	531799	37	16	4
Chatte	519932	23	-1	5
Crolles	517504	42	18	3
La Sure	548298	28	10	5
Manival 2	523348	23	-7	5
Martinérois 2	550437	24	-3	5
Miribel	517998	36	18	3
Ro-Claix Us	581944	35	17	4
Seyssinet Ac 3	519935	85	67	-4
St Paul de Varces	537040	39	21	3
Tunisien SMH	539477	82	67	-4
Ver Sau 2	552124	19	-14	5

D3 Poule C		Sans Bonifications	Avec Bonifications apres 22 journées	
		TOTAL PTS PENALITE	TOTAL PTS PENALITE	Points BM
2 Rochers	553340	31	1	5
Charvieu 3	536260	19	-8	5
Corbelin	504301	39	24	3
Dolomieu	513318	36	24	3
Domarin 2	528356	245	227	-30
ECBF	546272	17	-13	5
Ent. Foot les Etangs	553368	34	13	4
Formafoot	553891	30	9	5
Four	537188	28	7	5
Les Avenières	581188	51	33	1
Ruy Montceau	534262	34	13	4
Vezeronce Huert	580949	25	1	5

D3 Poule D		Sans Bonifications	Avec Bonifications apres 22 journées	
		TOTAL PTS PENALITE	TOTAL PTS PENALITE	Points BM
Artas Charantonnay	563835	48	24	3
Bilieu	526807	22	-2	5
Collines	553923	31	19	3
CVL 38	553433	63	57	-2
Lauzes	551520	16	-17	5
MOS3R 3	580951	26	-4	5
Ol Nord Dauphiné 2	581423	45	30	2
Reventin	535235	29	-1	5
St André Le Gaz 2	520603	23	-4	5
Vallée De l'Hien	581969	28	10	5
Vareze 2	547080	27	3	5
Villefontaine	581501	62	47	-1

D4 Poule A		Sans Bonifications	Avec Bonifications apres 22 journées	
		TOTAL PTS PENALITE	TOTAL PTS PENALITE	Points BM
Champagnier Fc	551261	41	17	4
Crolles 2	517504	27	6	5
Eybens 3	546478	65	50	-1
Gieres Us 3	504338	47	20	3
Pays d'Allevard	508634	27	3	5
Poisat Am.C.	547135	21	-12	5
St Georges Commiers	511676	34	16	4
St Martin Uriage Fc	532637	17	-13	5
Susville mathésine	581958	26	-7	5
UOP 2	524603	25	-5	5
Vallee Gresse Fc 4	545698	33	9	5
Voreppe 2	509473	42	21	3

D4 Poule B		Sans Bonifications	Avec Bonifications apres 22 journées	
		TOTAL PTS PENALITE	TOTAL PTS PENALITE	Points BM
2 Rochers 2	553340	31	7	5
Batie Divisin Us	531226	33	0	5
Chirens	512530	32	5	5
Quatre Montagnes Fc	527889	31	4	5
Rives 2	517051	49	19	3
Seyssins Fc 2	530381	20	-19	5
St Antoine Us	525330	17	-13	5
St Cassien Asl 2	530929	30	-6	5
St Joseph Riviere	520295	32	11	4
St Lattier As	516886	20	-7	5
St Marcellin 3	504713	66	51	-1
Turcs Grenoble	581009	42	15	4

D4 Poule C		Sans Bonifications	Avec Bonifications apres 22 journées	
		TOTAL PTS PENALITE	TOTAL PTS PENALITE	Points BM
Bourbre Asf	550797	62	41	0
Cassolard Passageois	552639	31	7	5
Corbelin Us 2	504301	23	-7	5
Creys Morestel 2	553286	40	13	4
Dolomieu 2	513318	32	-1	5
LCA Foot	553299	112	100	-7
Oyeu	523345	57	39	0
St Hilaire de la Cote	519877	28	-8	5
Vallée du Guiers 3	544922	18	-6	5
Velanne Fc	545040	33	9	5
Vézeronce Huert 2	580949	30	3	5
Villefontaine 2	581501	52	28	2

D4 Poule D		Sans Bonifications	Avec Bonifications apres 22 journées	
		TOTAL PTS PENALITE	TOTAL PTS PENALITE	Points BM
Ascol Foot 38	553348	275	242	-30
Batie Montgascon	516883	82	70	-4
Beaurepaire	504470	20	-4	5
BOSS	536921	25	10	5
Chabons	534405	13	-20	5
Faramans	537039	23	-7	5
La Cote St André 3	544455	19	4	5
Liers Fc	546354	12	-21	5
Mos3r 4	580951	16	-17	5
St Simeon de Bressieux	504573	53	32	1
Union Nord Isere F. 2	581931	24	-6	5
Virieu	518923	35	8	5

D4 Poule E		Sans Bonifications	Avec Bonifications apres 22 journées	
		TOTAL PTS PENALITE	TOTAL PTS PENALITE	Points BM
Artas Charantonnay 2	563835	37	13	4
Balmes Nord Isere Fc 2	550078	15	-18	5
Beauvoir Royas	535244	69	48	-1
Cheyssieu	534738	39	21	3
Cvl 38 F.C 2	553433	24	0	5
Estrablin 2	534255	19	-17	5
Isle D'Abeau F.C. 2	525628	41	8	5
Reventin 2	535235	29	11	4
St Maurice Exil 2	536259	26	-4	5
Tignieu	539828	27	-6	5
Turcs Verpilliere	547542	40	13	4
Vallée Bleue	550795	26	-10	5

D5 Poule A		Sans Bonifications	Avec Bonifications apres 18 journées	
		TOTAL PTS PENALITE	TOTAL PTS PENALITE	Points BM
Bourg Oisans Fc	526562	11	-22	5
Domene Asjf 2	521966	9	-45	5
FC2A 2	544456	28	-20	5
Gresivaudan As 2	550152	9	-30	5
Pierre Chatel ES	504533	8	-19	5
St Martin Hères	550437	45	-9	5
St Martin Uriage Fc 2	532637	8	-28	5
St Paul Varces Us 2	537040	25	1	5
Tunisiens Smh 2	539477	3	-51	5
USVO Grenoble	523821	16	-29	5

D5 Poule B		Sans Bonifications	Avec Bonifications apres 18 journées	
		TOTAL PTS PENALITE	TOTAL PTS PENALITE	Points BM
Beaucroissant Fc	550796	26	-7	5
Moirans Fc	581674	34	10	5
Noyarey 2	528946	24	0	5
Ro-Claix Us 2	581944	29	2	5
St Quentin 2	518947	11	-7	5
Sure 2	548298	25	-2	5
Tullins As 2	514916	0	-54	5
Ver Sau A.S. 3	552124	10	-23	5
Vinay Fc	533561	50	32	1
Vourey Sp	504649	8	-25	5
Notre Dame de Mesage	534245	9	-24	5

D5 Poule C		Sans Bonifications	Avec Bonifications apres 18 journées	
		TOTAL PTS PENALITE	TOTAL PTS PENALITE	Points BM
Ascol Foot 38 2	553348	8	-10	5
Bilieu Fc 2	526807	8	-25	5
Bizonnes Es	526561	8	-31	5
LCA Foot 38 2	553299	12	-18	5
Liers Fc 2	546354	5	-34	5
St Andre Le Gaz As 3	520603	9	-33	5
St Simeon Bressieux 2	504573	26	-7	5
Vallee De L'Hien 38 2	581969	9	-24	5
Voiron Moirans Fc 2	581454	11	-22	5
Miribel les échelles	517998	13	-23	5

D5 Poule D		Sans Bonifications	Avec Bonifications apres 18 journées	
		TOTAL PTS PENALITE	TOTAL PTS PENALITE	Points BM
Bouchage Us	527000	27	-3	5
Cessieu As	515256	7	-26	5
Dolomieu Us 3	513318	2	-25	5
E.C.B.F. 2	546272	9	-24	5
Flacheres Us	538651	34	16	4
Lauzes Fc 2	551520	7	-29	5
Les Avenieres O. 2	581188	30	-6	5
Nivolas V. Cs 2	518931	13	-17	5
Ruy Montceau Us 2	534262	19	-11	5
Serezin Tour As	538698	28	-25	5

D5 Poule E		Sans Bonifications	Avec Bonifications apres 18 journées	
		TOTAL PTS PENALITE	TOTAL PTS PENALITE	Points BM
Beaurepaire 2	504470	1	-47	5
Estrablin 3	534255	0	-51	5
Eyzin St Sorlin	582106	12	-18	5
Formafoot Bievre Va 2	553891	4	-38	5
Four Cs 2	537188	8	-25	5
Ol.Nord Dauphine 3	581423	2	-43	5
Reventin 3	535235	8	-28	5
Thodure Us	515121	12	-24	5
Union Nord Isere.F 3	581931	2	-19	5
Vareze Fc 3	547080	12	-21	5

D6 Poule A		Sans Bonifications	Avec Bonifications apres 18 journées	
		TOTAL PTS PENALITE	TOTAL PTS PENALITE	Points BM
Belledonne Gresivaudan	551011	4	4	5
Champagnier 2	551261	17	-19	5
F.O.C. Froges 1	590249	4	-29	5
Fontaine As 2	521191	9	-24	5
Grenoble Dauphine As 1	533557	17	-13	5
Sassenage 3	504777	1	-41	5
Sud Isere Fc 2	548244	3	-36	5
Susville mathésine 2	581958	22	-11	5
Versoud Fc 2	504450	3	-33	5
Villeneuve Aja 2	533035	252	237	-30

D6 Poule B		Sans Bonifications	Avec Bonifications apres 18 journées	
		TOTAL PTS PENALITE	TOTAL PTS PENALITE	Points BM
Chabons St. 2	534405	0	-54	5
Chatte 2	519932	24	-24	5
Fontaine As 1	521191	5	-37	5
Moirans F-C 2	581674	5	-40	5
Oyeu As 2	523345	0	-48	5
St Hilaire de la Cote 2	519877	1	-44	5
St Joseph Riviere 2	520295	2	-49	5
St Lattier As 2	516886	2	-49	5
Ver Sau 4	552124	1	-50	5
Vinay Fc 2	533561	1	-47	5

D6 Poule C		Sans Bonifications	Avec Bonifications apres 18 journées	
		TOTAL PTS PENALITE	TOTAL PTS PENALITE	Points BM
A.S. Cessieu	515256	0	-39	5
Batie Montgascon 3	516883	0	-42	5
Bizonnes 2	526561	0	-45	5
Cassolard 2	552639	0	-45	5
Corbelin Us 3	504301	0	-45	5
Ruy Montceau 3	534262	0	-54	5
Vallee Bleue Fc 2	550795	0	-24	5
Vallee De L'Hien 38 3	581969	0	-45	5
Valondras As 2	530045	12	-30	5
Velanne Fc 2	545040	0	-45	5

D6 Poule D		Sans Bonifications	Avec Bonifications apres 18 journées	
		TOTAL PTS PENALITE	TOTAL PTS PENALITE	Points BM
Agnin	582776	0	-48	5
Artas Charantonnay 3	563835	0	-51	5
Batie Montgascon 2	516883	2	-43	5
Beauvoir Us 2	535244	15	-24	5
Boss 2	536921	15	-30	5
Cheyssieu 2	534738	0	-48	5
Collines 2	553923	0	-51	5
Faramans Cs 2	537039	17	-28	5
Liers Fc 3	546354	2	-19	5
Turcs Verpilliere 2	547542	8	-37	5